ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creation

Question orale n° 1091

Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les inquietudes que manifestent les demandeurs d'emploi sur le dispositif d'aide a la creation et a la reprise d'entreprises (ACCRE). Tout d'abord dans le departement des Cotes-d'Armor, alors que 4,5 MF de credits ont ete accordes, seul 1,5 MF ont pu etre effectivement payes aux beneficiaires. En second lieu, alors que l'ACCRE a permis a de nombreux demandeurs d'emploi de retrouver une activite, il est a craindre que ce dispositif soit remis en cause pour des raisons d'ordre budgetaire. Il lui demande de lui preciser les dispositions qu'il envisage de prendre pour que les credits prevus pour le departement des Cotes-d'Armor soient attribues. Il aimerait egalement connaitre les decisions qu'il entend mettre en oeuvre pour assurer la perennite de ce disositif tres positif pour l'emploi.

Texte de la réponse

M. le president. M. Marc Le Fur a presente une question no 1091.
La parole est a M. Marc Le Fur, pour exposer sa question.
M. Marc Le Fur. Ma question est relative a l'ACCRE, l'aide aux chomeurs createurs ou repreneurs d'entreprises. Celle-ci, bien que souvent critiquee, est a l'origine de bien des reussites dont je peux temoigner. Elle a permis a certaines personnes de beneficier d'une seconde chance. Ces nouveaux chefs d'entreprise ont ainsi trouve un emploi pour eux et pour les salaries qu'ils ont pu embaucher. On constate, neanmoins, un decalage, particulierement net dans les Cotes-d'Armor, entre les aides accordees par l'Etat, qui s'elevent a 4,5 millions de francs dans ce departement, et les paiements effectues, qui ne se presentent que 1,5 million de francs. Vous en imaginez les consequences ! Lorsque les chomeurs qui ont cree leur entreprise en comptant sur cette aide ne la touchent pas, les plans de financement sont remis en cause, les banquiers s'alertent et les fournisseurs s'inquietent. Comment resoudre ce probleme tres precis pose par le decalage existant entre l'engagement financier de l'Etat et le paiement effectif de l'aide aux chomeurs createurs d'entreprises ?
Par ailleurs, sur un plan plus general, je m'interroge sur le devenir de l'ACCRE. Des debats sont engages sur les aides a l'emploi. Qu'en sera-t-il pour l'ACCRE ? Quel principe le Gouvernement retiendra-t-il ? Mon sentiment est qu'il faut maintenir ce dispositif, indispensable seconde chance pour certains demandeurs d'emploi.
M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.
M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Monsieur le depute, vous vous inquietez du montant des credits ACCRE affectes a votre departement ainsi que de l'evolution de cette aide dans la perspective du projet de loi de finances pour 1997.
Il est exact que le benefice de l'ACCRE a ete recentre, dans le cadre de la loi de 1996, en faveur des personnes en situation d'exclusion par rapport au marche du travail, ce qui peut expliquer la reduction des credits pour cette annee. En effet, sont eligibles les demandeurs d'emploi, indemnises ou non, inscrits a l'ANPE pendant au moins six mois au cours des dix-huit derniers mois. Peuvent egalement en beneficier les allocataires du revenu minimum d'insertion.
Par ailleurs, le comite departemental charge de l'attribution des aides est en mesure d'apprecier la realite, la consistance et la viabilite des projets dans le cadre des contraintes de la loi de finances initiale de 1996.

Au total, 900 millions de francs ont ete alloues a l'ACCRE pour 1996, alors que les depenses de 1995 ont atteint 2,8 milliards pour 90 000 beneficiaires. Dans ce contexte, des enveloppes regionales et departementales limitatives ont ete notifiees. L'attribution de 50 000 a 60 000 ACCRE est ainsi envisagee pour cette annee.
Le ministere du budget a d'ores et deja autorise la delegation de la moitie des credits de l'enveloppe departementale annuelle avant le mois de juin 1996. Pour ce qui concerne le departement des Cotes-d'Armor, l'enveloppe annuelle s'eleve a 7,68 millions de francs, dont plus de 3,8 millions ont deja ete delegues. A ce montant s'ajoutent les credits permettant de solder l'exercice 1995, c'est-a-dire d'assurer le paiement des aides accordees en novembre et decembre de l'annee derniere.
Monsieur le depute, vous interrogez egalement le Gouvernement sur la perennite de l'ACCRE dans la perspective de la preparation du projet de loi de finances pour 1997.
Comme vous le savez, une reflexion d'ensemble est en cours sur l'efficacite des aides a l'emploi. Le Parlement y est directement associe par la commission presidee par M. Pericard. Par ailleurs, votre collegue Jean-Michel Fourgous a ete charge par le Gouvernement d'une mission sur ce theme. C'est dans ce cadre que l'avenir de l'ACCRE sera etudie.
Aucune decision ou pre-decision n'a ete prise a ce stade et le Gouvernement se nourrira de l'ensemble des reflexions, dont celle que vous avez bien voulu exprimer ce matin, afin de mettre en place le dispositif le plus efficient d'aide a l'emploi.
M. Marc Le Fur. Je vous remercie, monsieur le secretaire d'Etat.

Données clés

Auteur : M. Le Fur Marc
Circonscription : - RPR
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1091
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 mai 1996, page 3285
Réponse publiée le : 29 mai 1996, page 3486
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mai 1996